



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage



STRATÉGIE D'EXCELLENCE SPORTIVE

Gouvernement du Canada

Récolter des médailles aux
Jeux olympiques et paralympiques

août 2005

Canada 

Table des matières

Introduction	2
Historique	2
Contexte	2
Définir l'excellence sportive	4
Objectifs et activités	4
Leadership concerté	4
Financement durable	5
Efficacité du système sportif	5
Mesurer le succès	6
Annexe – Description des principales activités	7

INTRODUCTION

La *Stratégie d'excellence sportive (Stratégie d'excellence)* décrit l'engagement pris par le gouvernement fédéral envers le sport de haut niveau au Canada. La *Stratégie d'excellence* vise un segment du système sportif axé particulièrement sur la récolte de médailles aux Jeux olympiques et paralympiques, des résultats essentiels pour faire du Canada une grande nation sportive de premier plan.

HISTORIQUE

Le sport fait partie intégrante de la société canadienne. Il suscite la participation et l'engagement des citoyens et permet de créer des collectivités dynamiques. Véritable outil de cohésion sociale, le sport éveille la fierté face aux exploits canadiens et met en valeur l'identité canadienne, au pays comme à l'étranger. Des sondages récents révèlent que 89 % des Canadiens et Canadiennes considèrent que les performances d'athlètes canadiens sur la scène internationale stimulent leur sentiment de fierté nationale (Recherches Décima, 2004).

En investissant dans le système sportif de haut niveau du Canada et dans les Jeux olympiques et paralympiques de 2010 à Vancouver et au-delà, le gouvernement du Canada fait connaître au monde entier les valeurs canadiennes que sont l'excellence personnelle, la créativité, la diversité, la réalisation et le leadership.

Par ailleurs, le succès aux plus hauts échelons de la compétition internationale peut motiver une nouvelle génération d'enfants et de jeunes à faire du sport. Cette nouvelle génération peut alors tirer profit des nombreux avantages que procure le sport, tels que la santé, l'estime de soi, les qualités de chef de file, la coopération, le travail d'équipe et l'établissement d'objectifs. Le Canada n'a pas encore réussi à concrétiser entièrement le potentiel de ces avantages, en partie parce qu'il commence tout juste à réunir les données probantes sur la pleine contribution du sport aux priorités du Canada sur les plans sanitaire, social, linguistique, économique et culturel.

CONTEXTE

Bien que le sport de haut niveau soit considéré comme un élément augmentant la participation des Canadiens et Canadiennes au sport, sa principale contribution est de favoriser l'excellence personnelle et l'atteinte du succès, en termes de médailles obtenues aux Jeux olympiques et paralympiques. Ces dernières années, le ministère du Patrimoine canadien a effectué des consultations nationales et maintenu un dialogue continu avec divers intervenants pour relever les faiblesses et les lacunes du système sportif canadien. Certes, des progrès ont été réalisés, notamment en ce qui concerne l'augmentation du nombre d'athlètes brevetés, la hausse des allocations versées dans le cadre du Programme d'aide aux athlètes (PAA), le soutien accru aux programmes, services et équipement des centres canadiens du sport, ainsi que le financement accru de la relève (le système de

relève pour le sport de haut niveau). Néanmoins, bien des faiblesses et des lacunes demeurent et méritent une attention immédiate.

D'un point de vue organisationnel, l'approche concernant le sport de haut niveau doit être modifiée afin que les athlètes canadiens puissent obtenir un succès durable aux Jeux olympiques et paralympiques. Il faut de toute urgence renforcer les éléments clés du sport de haut niveau, notamment l'accès à des entraîneurs et des installations de calibre mondial, à des programmes d'entraînement et de compétition de pointe et à des services coordonnés de sciences du sport et de médecine sportive.

Une première étape importante pour combler les lacunes du système sportif canadien était la ratification, par les 14 gouvernements en 2002, de la Politique canadienne du sport, un projet de collaboration entre le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux et la communauté sportive nationale. Les gouvernements ont ensuite déterminé une série de priorités pour une action concertée afin de contribuer à l'atteinte des quatre objectifs stratégiques de la politique : excellence, participation, ressources et interaction accrues. La nouvelle *Loi sur l'activité physique et le sport*, approuvée par le Parlement en 2003, marquait un autre jalon important.

Au Canada, les ressources financières accordées au sport de haut niveau ont été jusqu'à présent relativement limitées et n'ont pas suffi à appuyer les services et les programmes nécessaires aux athlètes pour leur permettre de décrocher constamment des médailles aux Jeux olympiques et paralympiques ainsi qu'aux championnats du monde. Ce manque de ressources a souvent signifié une attention ciblée sur l'atteinte de résultats internationaux à court terme. Toutefois, dans le récent budget fédéral annoncé en février 2005, le gouvernement s'est engagé à fournir une base de financement stable et permanente de 140 millions de dollars par année, le plus gros montant jamais investi dans le sport au Canada. Une grande partie de cette aide servira à appuyer le sport de haut niveau.

L'engagement du gouvernement à investir à long terme apportera au système canadien du sport de haut niveau la stabilité financière et la durabilité dont il a besoin. De plus, grâce à un investissement plus stratégique et plus ciblé de ces fonds, le Canada sera mieux en mesure d'appuyer le développement d'un système global intégrant l'athlète et l'entraîneur dans les sports ayant manifestement les plus grandes chances de médailles.

Le Programme d'aide aux athlètes, le Programme d'accueil et le Programme de soutien au sport de Patrimoine canadien faciliteront la mise en œuvre de la *Stratégie d'excellence*. Chaque programme, séparément et collectivement, appuie la mission et les objectifs stratégiques du Ministère, de même que les objectifs de la *Loi sur l'activité physique et le sport* et de la Politique canadienne du sport. Il s'ensuit que les composantes de base nécessaires pour atteindre les objectifs de la Politique sont maintenant en place.

DÉFINIR L'EXCELLENCE SPORTIVE

Le ministère du Patrimoine canadien est déterminé à faire du Canada une nation sportive de premier plan, dans laquelle tous les Canadiens et Canadiennes ainsi que leurs collectivités apprécient et célèbrent les bienfaits de la participation au sport et de l'excellence sportive. L'excellence sportive, en tant qu'élément d'une grande nation sportive, se définit ainsi :

Des réalisations sportives de calibre mondial attribuables à des systèmes et à des programmes de développement du sport de haut niveau de qualité.

OBJECTIFS ET ACTIVITÉS

L'orientation future du sport au Canada est énoncée dans l'objectif officiel en matière d'excellence figurant dans la Politique canadienne du sport :

Que d'ici 2012, le nombre d'athlètes dont le talent est reconnu ait augmenté et les athlètes et équipes du Canada atteignent systématiquement, de façon loyale et éthique, d'excellentes performances sur la scène internationale, et ce, aux plus hauts niveaux de compétition.

Pour appuyer cet objectif, la *Stratégie d'excellence* s'articule autour des objectifs et des activités qui suivent dans les domaines du leadership concerté, du financement durable et de l'efficacité du système sportif.

Leadership concerté

Objectif : Axer des partenariats sur l'atteinte des objectifs de la Politique canadienne du sport

Activités :

- Mettre sur pied le Comité d'examen du sport canadien pour que celui-ci analyse les plans et objectifs des sports en matière de haut niveau et soumette au gouvernement du Canada et à d'autres partenaires financiers nationaux des recommandations pour un investissement ciblé dans les sports olympiques et paralympiques ayant les plus grandes chances de médailles en 2008 ou 2010 et par la suite.
- Renouveler les *Priorités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour une action concertée dans le domaine du sport*, y compris des consultations auprès de la communauté sportive, pour la période de 2006 à 2009, en vue de formuler des stratégies appuyant la mise en œuvre de la *Stratégie d'excellence*.
- Travailler avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, avec les organismes nationaux et provinciaux/territoriaux de sport et avec les centres canadiens du sport pour coordonner les programmes et les ressources entre ces partenaires.
- Établir des objectifs liés à la performance des athlètes et au système sportif, de concert avec les principaux intervenants du sport canadien.

Financement durable

Objectif : Un financement durable et à long terme pour les programmes de sport de haut niveau consacrés à l'atteinte des objectifs de performance sportive du Canada

Activités :

- Coordonner les processus décisionnels en matière de financement entre les principaux partenaires financiers du sport de sorte à limiter le plus possible le double emploi et à optimiser l'utilisation judicieuse des ressources.
- Surveiller et évaluer régulièrement les besoins financiers du système sportif canadien afin d'atteindre les objectifs établis liés à la performance des athlètes et au système sportif.
- Trouver de nouveaux mécanismes de financement et partenaires financiers, en particulier dans le secteur privé, pour assurer au système sportif l'accès aux fonds dont il a besoin.
- Offrir du financement pluriannuel aux organismes de sport pour favoriser l'efficacité de la planification à long terme et de la mise en œuvre.
- Continuer de fournir, à un niveau de base, un soutien pour le sport de haut niveau aux sports satisfaisant au critère « envergure internationale » du Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport III.
- Continuer à fournir une aide financière directe aux athlètes canadiens les plus prometteurs par l'intermédiaire du Programme d'aide aux athlètes.

Efficacité du système sportif

Objectif : Atteindre les objectifs du Canada liés à la performance des athlètes et au système sportif grâce à l'instauration d'une approche systématique de développement à long terme des athlètes et des entraîneurs

Activités :

- Concevoir un modèle générique de Développement à long terme de l'athlète (DLTA), de concert avec les partenaires provinciaux et territoriaux.
- Aider les organismes nationaux de sport à élaborer et à instaurer des DLTA propres à chaque sport pour les athlètes non handicapés et les athlètes ayant un handicap.
- Accroître le nombre d'entraîneurs au sein du système sportif canadien au moyen d'investissements stratégiques dans la création de postes d'entraîneur supplémentaires pour les sports ciblés.
- Fournir un soutien accru pour les programmes d'excellence des sports ciblés sélectionnés par le Comité d'examen du sport canadien, afin de leur permettre de récolter des médailles aux Jeux olympiques et paralympiques.
- Augmenter les possibilités pour les athlètes de participer à des compétitions internationales au Canada, conformément à la *Politique fédérale concernant l'accueil de manifestations sportives internationales*.
- Soutenir des activités qui permettent le dépistage des athlètes et des entraîneurs de talent.

MESURER LE SUCCÈS

Le gouvernement du Canada s'est engagé à rendre compte de l'utilisation des fonds publics. Il est donc important d'évaluer dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et d'en faire rapport, de même que de rendre compte de l'utilisation des fonds publics.

Des objectifs de performance des athlètes et du système sportif seront établis en collaboration avec les principaux intervenants du sport canadien. En raison de la nature de la *Stratégie d'excellence*, le succès sera fondé, d'abord et avant tout, sur l'atteinte des objectifs de performance des athlètes, en particulier aux Jeux olympiques et paralympiques de 2010, de 2012 et au-delà. Des performances des athlètes seront aussi mesurées par d'autres résultats internationaux, notamment ceux obtenus aux championnats du monde dans les sports olympiques et paralympiques. Comme l'amélioration des performances des athlètes et du système sportif est un exercice à long terme, il est aussi important de surveiller les progrès réalisés à cet égard.

Les progrès vers l'atteinte des objectifs de la *Stratégie d'excellence* dans les domaines du leadership concerté, du financement durable et de l'efficacité du système sportif seront suivis régulièrement et objectivement par la mesure continue de la performance et par des activités d'évaluation des programmes. Des objectifs et indicateurs de performance des athlètes et du système sportif viendront compléter ceux énoncés dans le Cadre intégré de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats concernant les trois programmes de sport de Patrimoine canadien.

Pour recueillir ces données, il sera essentiel de collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes nationaux de sport, les organismes de services multisports, y inclus les centres canadiens du sport. L'élaboration, la collecte et la diffusion de ces renseignements sur la performance s'effectueront d'une manière concertée et transparente, ce qui permettra au gouvernement du Canada, aux organismes intéressés, aux représentants élus et au public de surveiller et d'évaluer le succès de l'excellence sportive au Canada.

ANNEXE

La Stratégie d'excellence sportive – Description des principales activités

Aide aux athlètes

Le Programme d'aide aux athlètes continuera de soutenir directement les meilleurs athlètes canadiens de calibre international ainsi que ceux qui sont les plus susceptibles de parvenir à ce niveau, en les aidant à payer leurs frais de subsistance, d'entraînement et de scolarité postsecondaire (s'il y a lieu). Grâce à ces allocations mensuelles, les athlètes (niveau senior et niveau de développement) peuvent se concentrer davantage sur leur entraînement et leurs compétitions, ce qui permet au Canada d'améliorer son classement mondial sur la scène sportive, tout en préparant les athlètes à la vie après le sport en les aidant à payer leurs études postsecondaires. Les répercussions de ce financement seront mesurées à l'aide de l'évaluation continue du Programme d'aide aux athlètes, d'initiatives d'évaluation comme l'Étude sur la situation de l'athlète, et du suivi des performances internationales obtenues par les athlètes canadiens.

Comité d'examen du sport canadien

Un Comité d'examen du sport canadien, formé d'experts techniques du sport, évaluera la qualité et les besoins additionnels des programmes de haut niveau de tous les partenaires financiers, en mettant l'accent sur les sports olympiques et paralympiques. Le Comité d'examen soumettra au gouvernement du Canada et à d'autres partenaires financiers nationaux des recommandations quant aux montants et aux priorités à l'affectation des fonds exigés pour soutenir les programmes de Développement à long terme de l'athlète dans les sports olympiques et paralympiques. Le Comité d'examen cernera les sports ayant les plus grandes chances de médailles aux Jeux olympiques ou paralympiques. Le gouvernement du Canada et les autres partenaires financiers pourront ainsi mieux cibler leur financement consacré à l'excellence. Le Comité d'examen constituera par ailleurs une valeur ajoutée au système sportif de haut niveau du Canada, en raison de ses recommandations sur les améliorations devant être apportées à l'ensemble du système et dans des sports en particulier.

Soutien ciblé

Selon les ressources accessibles, le financement consacré à l'excellence sera concentré sur les sports ayant manifestement les plus grandes chances de médailles aux Jeux olympiques ou paralympiques d'hiver et d'été. Les sports actuellement financés continueront d'être admissibles à du financement de base. Cependant, certains sports recevront des fonds additionnels pour leur volet de haut niveau, en fonction des recommandations que fera le Comité d'examen du sport canadien et de leurs besoins en matière de programmes de Développement à long terme de l'athlète. Les organismes nationaux de sports recevront davantage de fonds pour leurs programmes olympiques et paralympiques de haut niveau (par

exemple, pour les équipes nationales seniors, les équipes de la relève et des groupes d'entraînement de haut niveau) dans des domaines comme la fonction d'entraîneur, les sciences du sport et la recherche sportive, l'aide aux athlètes, l'entraînement et la compétition.

Un soutien sera aussi accordé aux « équipes d'amélioration de la performance » afin d'assurer l'adoption d'une approche mieux coordonnée et plus globale à l'égard de la livraison des services de sciences du sport, de médecine sportive et de recherche sur le sport, lesquels sont essentiels à la réalisation de hautes performances sur la scène internationale.

Développement à long terme de l'athlète

Le modèle de Développement à long terme de l'athlète (DLTA) définira les étapes précises du développement des athlètes, de l'initiation à la performance de haut niveau. Il indiquera les étapes appropriées d'apprentissage et de perfectionnement des habiletés de base et techniques, de même que des aptitudes physiques, mentales et stratégiques. Le DLTA décrira le cheminement vers l'excellence sportive et le soutien en termes de programmes requis par les athlètes pour se développer. Ce soutien comprend les programmes d'entraînement et de compétitions exigés à chaque étape. Le financement facilitera la création d'un DLTA générique national qui précisera les changements à apporter au système canadien et aidera les organismes nationaux de sport à établir des modèles propres à leur sport à partir du modèle générique. L'élaboration d'un modèle générique de développement à long terme handisport de même que des variantes adaptées à certains sports sera également soutenue.

Entraîneurs

L'accès à des entraîneurs qualifiés est essentiel tout au long du développement des athlètes. La nouvelle approche « éducation et formation axées sur les compétences » (EFAC) du Programme national de certification des entraîneurs aidera à faire en sorte que tous les entraîneurs qualifiés, tant bénévoles que rémunérés, soient mieux en mesure de favoriser le développement et la préparation des athlètes, selon les principes de développement à long terme.

Il est particulièrement important que les athlètes de haut niveau bénéficient des services d'entraîneurs professionnels rémunérés à plein temps. Jusqu'à maintenant, le Canada n'a pas réussi à attirer et à garder un nombre suffisant d'entraîneurs professionnels hautement compétents pour appuyer les athlètes de haut niveau. Ce problème s'explique par l'insuffisance du financement et, souvent, par des conditions d'emploi insatisfaisantes. Avec les recommandations du Comité d'examen du sport canadien, des fonds supplémentaires seront accordés aux sports ciblés en vue de l'embauche d'autres entraîneurs de calibre international qui travailleront avec des athlètes d'équipes nationales et des athlètes en développement. On veillera également à ce que ces entraîneurs reçoivent l'autorité nécessaire pour prendre des décisions quant aux programmes d'entraînement et de compétition.

Objectifs liés à la performance des athlètes et au système sportif

Pour mieux aligner les activités de tous les intervenants du système sportif, un ensemble d'indicateurs et d'objectifs nationaux visant la performance des athlètes et le système sportif sera élaboré. La performance des athlètes aux Jeux olympiques et paralympiques servira principalement à mesurer les progrès du sport canadien et les investissements seront ciblés en conséquence. Ces objectifs fourniront un cadre d'évaluation et s'appliqueront au niveau national, provincial et territorial. On surveillera en permanence la performance des athlètes aux manifestations sportives internationales, de même que d'autres indicateurs du système sportif.

Les objectifs pour le système sportif incluront ceux définis dans le DLTA générique ainsi que ceux liés aux lacunes additionnelles relevées par le Comité d'examen du sport canadien. Ils constitueront des domaines possibles de collaboration fédérale-provinciale/territoriale.

Accueil

L'approbation par les ministres F-P/T du *Cadre stratégique concernant l'accueil de manifestations sportives internationales au Canada* ouvre la porte à des investissements stratégiques dans les événements sportifs internationaux tenus au Canada. La création d'un Groupe de coordination des manifestations sportives internationales permettra de mieux coordonner la participation des gouvernements F-P/T dans la présentation de candidatures pour les manifestations et dans leur accueil. La version révisée de la *Politique concernant l'accueil de manifestations sportives internationales au Canada* reflétera l'intérêt du gouvernement fédéral à soutenir l'accueil de grands jeux internationaux multisports tous les dix ans, de grandes manifestations internationales unisports de catégorie II tous les deux ans, de petites manifestations internationales unisports de catégorie I tous les ans, ainsi que des manifestations thématiques internationales concordant avec les priorités du gouvernement fédéral et les objectifs de la Politique canadienne du sport.

L'accueil de manifestations sportives internationales offre aux athlètes canadiens des occasions d'acquérir une précieuse expérience de compétition internationale, ce qui constitue un facteur clé de succès aux Jeux olympiques et paralympiques. L'accueil contribue aussi à aider les athlètes canadiens à atteindre l'excellence et procure de nombreux autres avantages, y compris sur les plans social, économique et communautaire, ainsi qu'au plan du développement sportif. Enfin, l'accueil aide au développement des programmes de sport et à l'établissement des legs permanents en infrastructures.

Leadership concerté

L'efficacité de la *Stratégie d'excellence*, à l'échelle nationale, sera améliorée par une plus grande coordination des programmes et de la distribution des ressources entre les principaux intervenants, notamment le gouvernement du Canada, le Comité olympique canadien, le Comité paralympique du Canada, le Comité d'organisation de Vancouver 2010 et les gouvernements provinciaux et territoriaux.

De même, le gouvernement du Canada s'efforcera de mieux aligner ses objectifs et ses priorités sur ceux des organismes nationaux de sport et des centres canadiens du sport.

Organismes nationaux de sport (ONS)

La *Stratégie d'excellence* reconnaît que la responsabilité première du leadership continu dans le domaine des programmes de haut niveau incombe aux ONS. Ceux-ci sont responsables et garants de la mise en œuvre des plans et programmes de dépistage et de développement des athlètes de haut niveau, ainsi que de leurs performances sur la scène internationale. Il incombe également aux ONS de concevoir les programmes de sport les plus efficaces et efficaces à l'échelle nationale et internationale, l'objectif demeurant de meilleures performances possibles. Les ONS travaillent étroitement avec d'autres intervenants du système sportif de haut niveau, dont les centres canadiens du sport.

Centres canadiens du sport (CCS)

Le réseau des Centres canadiens du sport comprend actuellement huit centres répartis dans diverses régions du pays. Ces centres sont d'importants partenaires de la prestation coordonnée des services de soutien essentiels aux athlètes et aux entraîneurs de haut niveau, notamment des services de sciences du sport, de médecine sportive et de recherches sur le sport, ainsi que d'autres services à l'intention des athlètes de groupes d'entraînement nationaux et d'équipes nationales ciblés. Les centres aident aussi parfois à négocier la priorité d'accès aux installations d'entraînement dont ces groupes d'entraînement ont besoin. Chaque centre offre des services de base à tous les athlètes brevetés.

Le rôle des Centres canadiens du sport a évolué considérablement depuis la création du premier centre multisports du genre à Calgary en 1994, tout comme les besoins des athlètes et des entraîneurs de haut niveau au Canada ont changé. Ces dernières années, les CCS et d'autres intervenants de la communauté sportive nationale ont manifesté leur intérêt à revoir le modèle en place et à considérer d'autres solutions, comme par exemple, la création d'un petit nombre d'instituts sportifs dotés des installations voulues dans des endroits clés. Sport Canada s'est engagé à collaborer avec les Centres canadiens du sport et d'autres partenaires financiers pour élaborer le plan du prochain modèle et du futur rôle des centres dans le système canadien du sport de haut niveau.